



14ème législature

Question N° : 103231	De M. Frédéric Barbier (Socialiste, écologiste et républicain - Doubs)	Question écrite
Ministère interrogé > Environnement, énergie et mer		Ministère attributaire > Transition écologique et solidaire
Rubrique > énergie et carburants	Tête d'analyse > électricité et gaz	Analyse > restructuration. conséquences.
Question publiée au JO le : 07/03/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Frédéric Barbier interroge Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat sur le projet d'évolution de l'organisation des activités d'intervention (EOAI) de l'entreprise Gaz réseau distribution France (GRDF). Ce projet qui vise à optimiser les activités de GRDF et d'ENEDIS aspire à séparer, au 1er janvier 2018, les activités d'interventions électriques d'une part et gazières d'autre part. Il envisage en ce sens de fermer certains sites. Ainsi, trois des zones d'interventions gazières du Doubs : Maiche, Delle et Montbéliard fusionneraient pour qu'il n'y ait plus que deux sites en comptant celui de Belfort. Il lui demande si les expérimentations menées dans d'autres départements permettent de poser des garanties en termes de rapidité d'intervention et *de facto* de sécurité pour les usagers.